Zeitschrift: Schweizer Kunst = Art suisse = Arte svizzera = Swiss art
Herausgeber: Visarte Schweiz
Band: - (1913)
Heft: 134

Vereinsnachrichten: Séance du Comité central du 26 mai 1913 à Olten

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 20.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Séance du Comité Central du 26 mai 1913 à Olten.

M. *Röthlisberger*, v.-pr., ouvre la séance en rappelant la grande perte que nous venons de faire en Rodo de Niederhæusern. Le Comité Central s'occupe de l'ordre du jour des assemblées générales. M. *Righini*, trésorier central, fait part du rapport des réviseurs de comptes qui ont approuvé avec satisfaction les comptes de l'année écoulée, tout en regrettant la négligence de certaines sections qui par leurs retards dans le règlement des cotisations compliquent le travail de la Caisse centrale. M. *Röthlisberger* remercie notre trésorier pour les beaux résultats obtenus, qui seront sans doute appréciés par l'assemblée générale. Le budget pour le nouvel exercice est élaboré et sera présenté aux Assemblées. Les statuts de la Caisse de secours ont paru et chacun pourra les étudier dans le présent nº de l'*Art suisse*. M. *Röthlisberger* réfère sur la fondation d'une nouvelle Société des artistes décorateurs. Le Comité Central décide de présenter à l'assemblée générale la création d'une nouvelle catégorie de sections de notre Société dans laquelle pourrait se ranger une Société des Arts décoratifs. M. Delachaux propose de la créer sur le type des sections de la société helvétique des sciences naturelles qui possède ces deux genres de sections, les unes appelées sociétés filiales, les autres sections. Les premières correspondent à nos sections locales, les secondes sont des sociétés spéciales, telles que sociétés de zoologie, botanique, etc. L'avantage serait certainement autant pour les uns que pour les autres.

Il nous faudra également étudier la question d'un bureau pour droits de reproduction et d'édition.

Le Règlement de la Section de Lausanne est renvoyé à une autre séance, le temps nous manquant aujourd'hui.

Après diverses questions d'ordre administratif et après les arrangements pour les journées des assemblées, la séance est levée à 6 heures et demie du soir.

Le Secrétaire : Th. D.

Communications des Sections.

Lettre de la Section de Lausanne.

Lausanne, le 11 mai 1913.

Monsieur Delachaux, artiste-peintre,
Secrétaire central de la Société du P. S. et A. S.
NEUCHATEL.

Cher Monsieur,

Dans sa dernière assemblée de la section de Lausanne, il a été décidé les motions suivantes, en vous priant de les communiquer au Comité central et les insérer au journal.

1º La section de Lausanne du P. S. et A. S. pour être discutée à l'assemblée générale propose : Que l'application de l'art. 20 des statuts soit étendue à tous les frais de la charge de membre du Comité central, soit : *voyages et subsistances*.

2º Nous avons également décidé d'organiser une exposition des œuvres des membres de la section au Bâtiment Arlaud à Lausanne du 15 septembre au 15 octobre 1913. A notre grand regret, nous avons dû écarter l'idée de faire des invitations en dehors de la section, vu l'exiguité des seuls locaux convenablement installés que l'Etat peut nous louer. Lausanne ne possède à part ces petits locaux, seuls disponibles pendant les vacances, aucune salle installée, offrant les conditions voulues pour y faire une exposition. C'est pénible pour nous, car malgré notre bonne volonté, le développement artistique se trouve par ce fait très paralysé. Les frais sont grands, puis il y a l'antique « patente » qui assimile les expositions au règlement de police des forains, montreurs d'ours, etc... Cela sent un peu le temps des crinolines.

Nous allons également essayer d'avoir nos assemblées à tour de rôle le samedi après-midi en dehors de Lausanne, pour leur donner un peu plus de charme.

Veuillez agréer, cher Monsieur, mes salutations bien sincères.

Pour le Comité de la Section :
Le secrétaire, O.-Alf. BRIFFOD.

Lettre de Zurich.

Monsieur et cher collègue,

La section de Zurich s'est occupée dans sa séance du 10 mai de la question des dissidents de Genève. Elle est arrivée à la conviction que la façon de voir du Comité central est la bonne et a chargé ses délégués d'appuyer l'interprétation de l'art. 34 dans le sens *d'une seule* section par canton. — Pour ce qui concerne la Caisse de secours, la section a pris connaissance de la rédaction définitive des statuts adoptée à la séance du 19 avril ; elle s'est déclarée satisfaite de l'état de la question et espère que cette caisse entrera en fonctions au plus tôt possible. Sur la proposition de M. Boscovits, la section a décidé de donner une subvention à la caisse dès que celle-ci entrera en vigueur. Le montant de cette subvention sera fixé à ce moment-là. La section espère que d'autres feront de même afin que cette entreprise des plus utiles soit munie des fonds nécessaires.

M. le professeur Stiefel exprime le vœu qu'il soit fait une démarche auprès de la Société suisse des Beaux-Arts afin que celle-ci limite également dans le règlement de son exposition du Turnus le nombre des envois, par exemple, de la même manière que cela se fait pour le Salon fédéral, c'est-à-dire : 3 œuvres de même technique (huile, aquarelle, pastel, etc.). On éviterait ainsi un trop grand nombre des envois et le travail du jury en serait simplifié.

La section se rattache à ce vœu et demande au Comité central de faire les démarches nécessaires dans ce but.

Ensuite il est demandé au Comité central de montrer que les invitations sont inadmissibles si celles-ci ne sont pas prévues ou réservées d'une façon quelconque dans le règlement.

Un autre vœu de portée générale est exprimé pour demander que les œuvres d'une même catégorie soient jugées ensemble ; c'est-à-dire : que les peintures à l'huile d'une part, les aquarelles d'autre part et ainsi de suite forment des classes bien distinctes. Cette séparation est bien en général observée, mais il faudrait que cette façon de procéder soit adoptée *en principe*.

Zurich, le 11 mai 1913.

Pour la section de Zurich :
Le président, S. RIGHINI.

† Auguste de Niederhäusern-Rodo

(22 mai 1913)

Notre Société vient de perdre un de ses membres qui lui faisait le plus honneur autant en Suisse qu'à l'étranger.

On annonce la mort, à Munich, du grand sculpteur suisse Auguste Niederhäusern-Rodo.